

Cher.e.s groupes en AMAP, cher.e.s paysan.ne.s en AMAP,

Dans le contexte épidémiologique actuel, les locaux municipaux ferment leurs portes, les consignes tendent vers un confinement important, et il est de notre responsabilité collective d'éviter de participer à la propagation du virus. Le modèle AMAP a ici l'occasion de montrer qu'il est une solution résiliente : locale, solidaire, alimentaire.

Le caractère alimentaire des distributions fait qu'on peut légalement les maintenir, et que cela se justifie par la solidarité vis à vis des paysan.es. Il est indispensable d'assurer l'approvisionnement alimentaire des amapien.ne.s.

C'est ce qui fait la force de notre modèle !

Cependant, il est du devoir de chaque ferme et de chaque groupe de prendre des mesures en conséquence :

En tout premier lieu, pour les administrateur.rice.s et référent.e.s des AMAP, communiquez bien auprès de vos adhérent.e.s sur toutes les mesures et dispositions que vous prenez.

- Concernant la solidarité :

Entre amapien.ne.s : prenez des nouvelles les uns des autres, proposez aux amapien.ne.s de plus de 60 ans d'aller leur déposer leur panier, allez livrer le panier de vos voisins en quarantaine !

Avec les paysan.ne.s :

1. Communiquez entre AMAP et paysan.nes partenaires: donnez / prenez des nouvelles, demandez-leur comment ils s'organisent, surtout pour ceux et celles qui ont de jeunes enfants. Les conséquences de cette situation ne sont pas seulement problématiques pour les distributions des prochaines semaines, elles mettent aussi en jeu la production des prochains mois!

Nous vous conseillons au maximum de discuter entre vous pour trouver des solutions qui conviennent aussi bien aux mangeur.euse.s qu'aux paysan.ne.s

2. Si envers et contre tout, vous soyez dans l'obligation d'annuler la livraison par manque de solution alternative, rappelez-vous que les paysans ne sont pas responsables de ce cas de force majeure que nous pourrions qualifier d'aléa sanitaire exceptionnel et donc que le principe de solidarité s'applique aussi dans ce cas. Si les paniers - au sens large - ne pouvaient être livrés, le contrat et le principe de solidarité induisent que les amapien.ne.s ne peuvent pas exiger des paysan.ne.s qu'ils reportent la livraison. Ceci est à discuter en bonne intelligence au sein de chaque AMAP.

- Concernant le lieu de livraison :

Rapprochez vous de chaque mairie pour voir si vous pouvez obtenir l'autorisation de maintenir la livraison sous certaines conditions et avec certaines précautions (**idées retrouvées ci-dessous**).

Soyez force de proposition auprès de votre mairie, en vous organisant autrement : délocalisation de la livraison sur la ferme d'un paysan partenaire ou chez un.e amapien.ne,

voire dans la rue; dépôt des produits par le paysan dans un endroit donné ; etc.--> [Retrouvez et partagez des idées ici sur ce pad.](#)

Assurance :

- Pour les AMAP adhérentes au Réseau : l'assurance du Réseau couvre les groupes adhérents pour leur lieu de livraison, quel qu'il soit (public, privé...) même s'il est délocalisé temporairement. La seule condition est de ne pas dépasser 3 jours consécutifs de livraison.
- Pour les AMAP non adhérentes : Rapprochez-vous de votre assurance en leur expliquant la situation.

- Concernant le temps de la distribution, quelques conseils :

--> Rappel des consignes de sécurité à retrouver ici

- Réduire le nombre de distributeurs au strict nécessaire, étaler les arrivées en laissant un mètre en chaque personne, s'organiser en "pyramide" : récupérer les paniers pour plusieurs familles et les déposer, essayer au maximum de venir sans les enfants.
- Utiliser les équipements sanitaires recommandés : gants pour distribuer ("Mapa", lavables etc) gel hydroalcoolique ou savon à utiliser à l'arrivée et au départ, etc.
- Si possible, faire préparer les paniers en avance par une équipe réduite, ou s'assurer que seuls les distributeurs (équipés de gants) distribuent les légumes directement dans les sacs des amapien.ne.s
- demander aux amapien.ne.s malades ou fragiles de ne pas venir (fièvre, toux...)

Attention aux AMAP de plus de 80 adhérent.e.s ; divisez vous en plusieurs groupes, avec différents créneaux horaires !

- AMAP en période de renouvellement de contrats :

- Pour les inscriptions, passer au maximum par des outils dématérialisés en ligne : Clic'AMAP, AMAP J, formulaires en ligne (framaform) ...
- Pour les chèques : passer au maximum par le dépôt dans les boîtes aux lettres
- Il est important de rester solidaire avec les paysan.ne.s : la période est compliquée pour tous mais il faut rester inventifs pour préserver nos valeurs et choix de système alimentaire.

Nous rappelons que la santé des tous est évidemment la priorité, et que chaque AMAP reste décisionnaire de la manière dont elle souhaite fonctionner, en accord avec les paysan.ne.s

Le Réseau se fait le relais des pratiques et des expériences : [ce pad est à votre disposition pour que chacun.e puisse partager ses solutions.](#) Le Réseau des AMAP Auvergne Rhône-Alpes est présent pour répondre à vos questions et pour recueillir vos témoignages qui pourront bénéficier aux autres groupes AMAP.

La situation est évolutive, il est possible que d'autres mesures soient prises par le gouvernement d'ici peu de temps, nous vous tiendrons informés au fur et à mesure. Un premier contact avec la préfecture nous assure que les livraisons en AMAP doivent être maintenues.

En outre, nous vous informons qu'au vu de la situation actuelle, les rencontres

régionales prévues le 28 mars à Blacé seront très certainement reportées. Un Conseil d'Administration exceptionnel aura lieu mardi et mercredi. Nous vous tiendrons informés de ses décisions